



**Conseil national
de l'information statistique**

Madame Geneviève PRANDI
Directrice
Observatoire des loyers (OLAP)
5 Rue Leblanc
75015 PARIS

Montrouge, le 28 février 2020
N° 15/H030

Madame la Directrice,

Pour faire suite à votre courrier du 23 décembre 2019 et en accord avec le Comité du label de la statistique publique, nous vous informons que le renouvellement de l'étalonnage que vous avez sollicité, est accordé pour l'année 2020, avant la bascule dans la nouvelle procédure lorsque celle-ci sera finalisée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président du Cnis



Patrice DURAN

Copie pour information : Nicole Roth, Marc Christine